

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT N° 2504

**Objet : Entrée en vigueur du règlement
d'emprunt 2504**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, Me Frédérique Bacal, assistante-greffière, que le Conseil de la Ville de Côte Saint-Luc a adopté, lors de sa séance ordinaire tenue le 12 février 2018 le règlement d'emprunt numéro 2504 intitulé :

« Règlement 2504 autorisant un emprunt de 457 000 \$ pour des améliorations d'installations diverses pour le parc Trudeau »

N'ayant pas reçu de demande valide d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter lors du registre tenu le 13 mars 2018 au 16 mars 2018 inclusivement, le règlement est donc réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

Le règlement d'emprunt 2504 a été approuvé par le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 4 mai 2018.

L'objet du règlement vise à autoriser un emprunt de 457 000 \$ pour améliorer des installations diverses pour le parc Trudeau.

Le règlement 2504 est disponible pour consultation à l'Hôtel de Ville situé au 5801, boulevard Cavendish, durant les heures normales de bureau, soit du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30.

Ledit règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Donné à la Ville de Côte Saint-Luc, ce 16 mai 2018.

Maître Frédérique Bacal
Assistante-greffière

Pour plus d'information, veuillez communiquer avec moi au 514-485-6800 ou à fbacal@cotesaintluc.org

PUBLIC NOTICE

BY- LAW NO. 2504

Object: Coming into force of loan by-law 2504

PUBLIC NOTICE is hereby given by the Undersigned, Me Frédérique Bacal, Assistant City Clerk, that the Côte Saint-Luc City Council adopted, at its Regular Meeting held on February 12, 2018, loan by-law number 2504 entitled:

“By-Law 2504 authorizing a loan of \$457,000 for various facility upgrades for Trudeau Park”

No valid request for approval by way of referendum having been received from the qualified voters during the Register held from March 13, 2018 to March 16, 2018 inclusively, said by-law is therefore deemed approved by the aforementioned qualified voters.

Loan by-law 2504 was approved by the Minister of Municipal Affairs and Land Occupancy on May 4, 2018.

The object of the by-law is to authorize a loan of \$457,000 for various facility upgrades for Trudeau Park.

Loan by-law 2504 may be consulted at the City Hall, located at 5801 Cavendish Boulevard, during regular office hours, said hours being Monday through Friday between 8:30 a.m. and 4:30 p.m.

Said by-law comes into force according to law.

Given at the City of Côte Saint-Luc, on this 16th day of May 2018.

Maître Frédérique Bacal
Assistant City Clerk

For further information, please contact me at 514-485-6800 or at fbacal@cotesaintluc.org